



*Comme chaque année, nous rentrons dans la période des déclarations d'impôts.*

*Pour rappel, la date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu est fixée au 30 mai, et au 15 juin pour la déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune.*

*Pendant ce temps, Bercy est en pleine réflexion sur la réforme de la fiscalité du patrimoine...*

## Fiscalité du patrimoine

Après plusieurs semaines d'audition, le gouvernement a dévoilé les perspectives de la réforme de la fiscalité du patrimoine.

Un projet de loi, attendu pour les mois d'avril, mai prochains, devrait prévoir la suppression du bouclier fiscal en contrepartie d'un aménagement, voire d'une suppression, de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), remplacé par une nouvelle « imposition sur la richesse tirée du patrimoine ».

D'après les dires de nos ministres, les postes suivants seraient épargnés de la réforme:

- la création d'une nouvelle tranche pour l'impôt sur le revenu,
- la taxation des livrets A,
- l'imposition de l'assurance vie « des petits épargnants »,
- la plus-value sur la résidence principale,
- les allègements des droits de succession votés dans le cadre de la loi Tepas.



### Ce qui nous trouble...

Toutes les annonces faites jusqu'à ce jour, ne génèrent aucune nouvelle ressource pour l'Etat.

On ignore encore comment la pression fiscale s'exercera sachant qu'il a été seulement précisé: ***“les classes moyennes non redevables de l'impôt sur la fortune ne seraient pas mises à contribution”***.

***En conséquence, la période estivale risque d'être surprenante, et les initiatives prises par l'Etat justifieront nos prochains rendez-vous.***

## Mandataires sociaux, dirigeants (art 80 ter du CGI)

**Les avantages des dirigeants d'entreprise pour se constituer une retraite complémentaire diminuent :**

Plafonnement des indemnités de retraite chapeaux des dirigeants sociaux à 30% de leur rémunération.

Création d'une contribution salariale de 14% sur les rentes servies (supérieures à 600 € par mois) qui s'ajoute aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu.

Indemnité de départ, plafonnée au double de l'indemnité de licenciement la plus élevée versée à un salarié.

## Choisir le meilleur régime d'imposition pour ses dividendes

***Nous avons fait le calcul pour vous.***

L'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire ne sera intéressante en 2011 qu'à la double condition:

- d'être imposé dans la tranche du barème progressif la plus élevée,
- et de percevoir au moins 19 405 € de dividendes (38 810 € pour un couple).



## Obligations déclaratives au décès du contribuable

Suppression de l'obligation de souscrire la déclaration de revenus du contribuable défunt dans les 6 mois du décès.

À compter de l'imposition des revenus 2011, la déclaration des revenus déposée au nom du défunt pourra être souscrite dans les délais de droit commun.

Attention : les déclarations de bénéfices professionnels (BIC, BA ou BNC) doivent être déposées dans les six mois de la date du décès.



## Actualité financière et économique

Les marchés financiers ont fait front aux mauvaises nouvelles : alerte nucléaire au Japon, alertes géopolitiques, révolutions à la chaîne dans le monde arabe, avertissements sur les banques espagnoles, ...

Après une période de doutes, les marchés ont su retrouver du ressort pour amplifier le rebond.

**Au Japon**, l'inquiétude grandit encore, 20 jours après le tremblement de terre et le tsunami, Tepco (société d'exploitation de la centrale de FUKUSHIMA) n'apporte aucune solution technique aux catastrophes en série, n'accepte que maintenant l'aide extérieure, et alimente un débat international sur le nucléaire.



**Côté américain**, les derniers chiffres économiques sont à prendre avec précaution. La croissance du dernier trimestre 2010 ressort bien meilleure qu'initialement déterminée. Avec +3,1% pour le T4/2010, le PIB américain aura rebondi de 2,9% en 2010 : l'investissement des entreprises (+7,7% au T4/2010) aura servi de courroie d'entraînement.

**L'Europe** avance sur certains points et peine sur beaucoup d'autres : elle réussit la conception du MESF (Mécanisme de Stabilité Financière) mais continue de trébucher sur le risque de défaillance de certains pays. Le Portugal a le triste honneur de réveiller l'actualité sur ce point, ainsi que sur les risques bancaires irlandais et espagnol.

## Crédit immobilier: augmentation de 0,6% des taux fixes sur les 5 derniers mois

Sur la période de novembre 2010 à mars 2011, les taux moyens sont passés de 3,35 % à 3,95 % sur 15 ans et de 3,55 % à 4,20 % sur 20 ans.

La renégociation reste intéressante sur certains dossiers notamment pour les crédits souscrits entre décembre 2007 et février 2009 et en particulier en 2008, année durant laquelle les taux ont atteint 5,15 % sur 20 ans.

*Fort d'une collaboration étroite depuis plus de 10 ans avec ses banquiers partenaires, notre cabinet continue de vous assister dans l'étude de la renégociation de vos crédits.*



***Le 1er juillet 2011, on déménage!***

***ACP agrandit ses bureaux et s'installe au :***

***50 bis Avenue Fernand Fenzy***

***92160 ANTONY***

### **Assistance Conseil Patrimoine**

43, rue Auguste Blanqui 94600 CHOISY LE ROI

Tél: 01 47 18 71 42 Fax: 01 47 18 71 43

Mail : [jfb@acp-finances.fr](mailto:jfb@acp-finances.fr)

S.A.R.L au capital de 7 623 € R.C.S. CRETEIL B 403 704 117